

2018-2019

Nos offres de Formations

L'AGRICULTURE AVANCE, J'ADAPTE MES COMPETENCES



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

Chambre d'Agriculture de la Lozère

25 avenue Foch - 48004 MENDE Cedex
Tél : 04.66.65.62.00 - Télécopie : 04.66.65.19.84

Service formation : 04.66.65.64.56
formation@lozere.chambagri.fr

www.lozere.chambagri.fr

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Formation

La Chambre d'Agriculture accompagne les agricultures et les territoires et propose à ses ressortissants un programme de formations de courte durée (1 à 4 jours) variées, adaptées à leurs projets et aux préoccupations et besoins exprimés par la profession et les agriculteurs. Les grands domaines d'intervention sont : les productions végétales, les productions animales, diversifier son revenu, gérer son exploitation.

Pré-inscrivez-vous !

En utilisant les formulaires à la fin de ce catalogue en fonction de votre situation : Exploitant agricole, Salarié de la production agricole, Retraité, Propriétaire de biens ruraux et forestiers, Autres.

Ce catalogue recense l'ensemble des formations disponibles à la Chambre d'agriculture. Vous êtes invités à vous pré-inscrire à celles qui vous intéressent. Lorsque le nombre de stagiaires inscrits devient suffisant nous vous informons des dates et lieux précis, du coût éventuel définitif en vous demandant de bien vouloir confirmer votre présence. Vous êtes ensuite invité pour participer à la formation.

Ou en utilisant le site Internet de la Chambre d'agriculture, rubrique formations à venir...

Vous y trouverez les formations qui vont se conduire dans les trois prochains mois.

Bonne lecture.

Le saviez-vous ?

Vous êtes EXPLOITANT AGRICOLE

ou en devenir,

VIVEA prend en charge les frais pédagogiques



Libérez-vous du temps pour la formation,

Contactez votre **SERVICE DE REMPLACEMENT**- Tel : 04.66.65.10.61

Bénéficiez d'un **CREDIT D'IMPOT** pour motif de formation.

Vous êtes SALARIE de la production agricole

Contactez FAFSEA délégation territoriale Méditerranée

M. Jean-Serge FENSCH - Tél. : 06 51 67 16 51



Vous êtes RESSORTISSANTS de la Chambre d'Agriculture de la Lozère non-contributeur à un fonds de formation soit **retraité, propriétaire de biens ruraux et forestiers, vous bénéficiez d'une réduction**, sur les frais de formation, pris en charge par la Chambre d'agriculture.

Plus d'information en fin de document



Un thème absent, contactez-nous !

Notre offre de formation se veut évolutive et réactive pour répondre aux besoins du monde agricole de plus en plus hétérogène et en perpétuelle évolution.

Nous étudions chaque demande avec attention.

Si un thème absent de ce guide et relevant de notre compétence est susceptible de mobiliser un groupe de stagiaires, nous pourrions ainsi l'ajouter à notre offre.

S'il s'agit d'un thème très spécifique ou relevant d'un champ de compétence particulier, nous vous guiderons dans vos démarches.

En parallèle des actions collectives que nous proposons, il vous est possible de suivre un parcours individuel « personnalisé », tout en bénéficiant d'une prise en charge par votre fonds de formation : permis poids lourd...

Dans tous les cas, exprimez librement vos souhaits de formation auprès de nos équipes, nous vous orienterons vers la modalité la plus adaptée au thème de formation.

Service formation
Tél. 04.66.65.64.56
formation@lozere.chambagri.fr



Table des matières

PRODUCTIONS ANIMALES	8
CONDUITE DU TROUPEAU	9
UNE GESTION AGRONOMIQUE OPTIMALE QUI RENFORCE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE	9
ABRA - HOMÉOPATHIE, PRÉVENTION DES ANTIBIORÉSISTANCES DANS L'ÉLEVAGE	10
INTÉRÊTS ET UTILISATION QUOTIDIENNE DES PLANTES MÉDICINALES ET DES HUILES ESSENTIELLES EN ÉLEVAGE (initiation)	11
OBSALIM®: réglage alimentaire des ruminants par l'observation des animaux	12
MÉTHODES DE DRESSAGE ET DOCILITÉ POUR BOVINS	12
LES BASES DE LA SANTÉ ANIMALE, L'UTILISATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES À BASE DE PLANTES	13
PROTEGER MON TROUPEAU DU LOUP : chien de protection et autres	13
TECHNIQUE DE DRESSAGE DE CHIENS DE TROUPEAU (initiation)	14
TECHNIQUE DE DRESSAGE DE CHIENS DE TROUPEAU (perfectionnement)	15
TECHNIQUE DE DRESSAGE DE CHIENS DE TROUPEAU (initiation plus)	16
BOVINS LAIT	17
MAITRISE DE LA PÉRIODE SÈCHE ET SANTÉ DU NOUVEAU NÉ EN BOVIN LAIT	17
OPTIMISER SES COÛTS DE PRODUCTION ET LA PRODUCTIVITÉ DE MON TROUPEAU EN ELEVAGE LAITIER	17
UTILISER LES INDICES DE NUTRITION ET PILOTER LA FERTILISATION DES PRAIRIES	18
AUTONOMIE DES ÉLEVAGES LAITIERS : l'équilibre sol troupeau	19
BOVIN VIANDE	20
CONNAÎTRE ET CONCEVOIR UN PATURAGE TOURNANT DYNAMIQUE POUR OPTIMISER L'ELEVAGE BOVIN - initiation	20
CONNAÎTRE ET CONCEVOIR UN PATURAGE TOURNANT DYNAMIQUE POUR OPTIMISER L'ELEVAGE BOVIN - perfectionnement	21
LES REPERES TECHNIQUES EN ELEVAGE BOVIN ALLAITANT ET LES LEVIERS D'AMELIORATION	22
ALIMENTATION, PRÉPARATION AU VÊLAGE, SANTÉ DU VEAU EN BOVIN VIANDE	23
VALORISER LES RESSOURCES FOURRAGÈRES POUR MON TROUPEAU BOVIN VIANDE	23
MAÎTRISER LE TRI DES ANIMAUX DE RENOUVELLEMENT POUR CONSTITUER ET AMÉLIORER SON TROUPEAU	24
MAÎTRISER MES RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES POUR RENTABILISER MON ATELIER BOVIN VIANDE	24
ELEVAGE OVIN	25
OVIN LAIT : interpréter le bilan travail sur son exploitation et identifier des solutions adaptées à son système	25
OVIN LAIT : optimiser les coûts de production et la productivité de mon troupeau	25
CHANGER DE PÉRIODE DE TRAITE EN ÉLEVAGE OVIN LAIT	26
ACCOMPAGNEMENT TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES OVINS VIANDE	26
ELEVAGE CAPRIN	27
INITIATION À L'UTILISATION DU LOGICIEL CAPLAIT	27
UN PÂTURAGE INNOVANT POUR DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES PERFORMANTS EN CAPRINS LAIT	28
AUTRES	29
S'INSTALLER EN PRODUCTION DE VOLAILLES FERMÈRES	29
BIEN ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR DE VOLAILLES	30
RÈGLES SANITAIRES ET CONTRÔLES ANTE-POST MORTEM (CAPM) POUR ATELIERS D'ABATTAGE DE VOLAILLES – formation initiale	31
CONTRÔLER LES VOLAILLES EN ABATTOIR ANTE ET POST MORTEM – mise à niveau	32
PRODUCTIONS VÉGÉTALES	33
FERTILISATION	34
RAISONNER LA FERTILISATION SUR SON EXPLOITATION	34
SURFACE FOURRAGÈRE	35

JE TESTE LA ROBUSTESSE DE MON SYSTÈME FOURRAGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – RAMI FOURRAGER® _____	35
RÉSEAU DES FERMES SENTINELLES, J'AMÉLIORE MES PRATIQUES CULTURALES _____	36
OPTIMISER L'IRRIGATION DE SES CULTURES _____	37
ADAPTER MON SYSTÈME D'EXPLOITATION À UN ACCIDENT CLIMATIQUE _____	37
BONNE CONDUITE DES ÉCOBUAGES _____	38
LUTTE RAISONNÉE CONTRE LES RONGEURS RAVAGEURS DES PRAIRIES _____	38
ARBORICULTURE _____	39
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES CHÂTAIGNES _____	39
RÉNOVATION DE LA CHÂTAIGNERAIE _____	39
ARBORICULTURE FRUITIÈRE ET TRANSFORMATION _____	40
MARAICHAGE _____	41
POMMES DE TERRES : conduite raisonnée de ma culture en lozère _____	41
CEREALES _____	42
CONDUITE TECHNIQUE DES CÉRÉALES _____	42
UTILISATION ÉCONOMIQUE DU PULVÉRISATEUR _____	42
AUTRES _____	43
LA DISTILLATION DES ALCOOLS ET DES PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES _____	43
CRÉATION DE RETENUES COLLINAIRES _____	43
AGRICULTURE BIOLOGIQUE _____	44
CONVERTIR SON EXPLOITATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE _____	44
AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN AB : agronomie, fertilisation et gestion de la matière organique _____	45
RAISONNER LA FERTILISATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE _____	45
PROTECTION INTÉGRÉE ET LUTTE BIOLOGIQUE EN ARBORICULTURE _____	46
MARAÎCHAGE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE _____	46
FAVORISER ET UTILISER LES AUXILIAIRES EN MARAÎCHAGE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE _____	47
OPTIMISER SES CULTURES POUR ALIMENTER SON TROUPEAU EN CONVERSION AGRICULTURE BIOLOGIQUE _____	48
MAÎTRISER LA REPRODUCTION EN OVIN LAIT EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE _____	49
GÉRER SON EXPLOITATION _____	50
CREER SON ACTIVITE, COMMENT S'Y PRENDRE ? _____	51
JE M'INSTALLE EN AGRICULTURE, JE CONSTRUIS MON PROJET _____	52
UTILISER DE MANIERE AUTONOME TELEPAC _____	53
CYCLE DE SPECIALISATION : SECURISER MA DECLARATION PAC, DEVELOPPER MON EXPLOITATION _____	54
1 - SECURISER L'ADMISSIBILITE (PRORATA, DPB, ICHN) DE MES SURFACES PASTORALES _____	54
2 - FACE AUX CONTRAINTES REGLEMENTAIRES, COMMENT ADAPTER MON EXPLOITATION ? _____	55
3 - DEVENIR AUTONOME SUR LA GESTION ET L'EVOLUTION DE MES AIDES _____	56
PILOTER MON EXPLOITATION SUR INTERNET AVEC «MES P@RCELLES» _____	57
LA GESTION INFORMATISEE DE MON CHEPTEL BOVIN, OVIN ET CAPRIN - module initiation - (Selso) _____	57
LA GESTION INFORMATISEE DE MON CHEPTEL BOVIN, OVIN ET CAPRIN - module perfectionnement - (Selso) _____	58
OBTENIR LE CERTIPHYTO : usage agricole _____	59
UTILISATION DU PH3 POUR LE GAZAGE DES TAUPES _____	60
INNOVER : changer son système de récolte du foin avec un séchage en grange _____	60
CONCEVOIR ET FINANCER UN BÂTIMENT AGRICOLE _____	61
BATIMENTS D'ELEVAGE : améliorer l'ambiance et la ventilation toute l'année _____	61
REUSSIR SA MISSION DE MAITRE D'APPRENTISSAGE _____	62
DEVENIR MAITRE EXPLOITANT _____	63
RENOUVELER SON INSCRIPTION DE MAITRE EXPLOITANT _____	63
S'ENGAGER ET DEVENIR ACTEUR DE SA CUMA : connaître et faire appliquer les règles de fonctionnement _____	64
PERENNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES _____	65
SECURISER SON EXPLOITATION EN GERANT LES RISQUES _____	66
SPÉCIFICITÉS MÉDITERRANÉENNES : EN FAIRE UN ATOUT _____	67
COMMUNICATION POSITIVE : ACTION ! _____	68

AGRO-EQUIPEMENT	70
ABATTAGE EN SECURITE ET ENTRETIEN DE LA TRONCONNEUSE	71
TRACTEUR : ENTRETIEN ET CONDUITE ÉCONOME	72
DIVERSIFIER SON REVENU - VENDRE EN CIRCUITS COURTS	73
CREER UN HEBERGEMENT AGRO-TOURISTIQUE	74
ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE DE TOURISME À LA FERME	75
MAITRISER L'HYGIENE EN AGROALIMENTAIRE FERMIER	76
LES ASPECTS REGLEMENTAIRES, SANITAIRES ET TECHNIQUES POUR LE PORTEUR DE PROJET EN TRANSFORMATION DE PRODUITS A LA FERME	76
COMMERCIALISER LES PRODUITS DE L'EXPLOITATION EN CIRCUITS COURTS	77
CONSTITUER ET GERER UN FICHIER CLIENTS	77
À QUEL TARIF VENDRE SES PRODUITS FERMIERS ?	78
LOGISTIQUE DE PRODUITS FRAIS : les solutions et l'organisation à mettre en oeuvre	78
DYNAMISER VOS VENTES DIRECTES DE VIANDE	79
TRANSFORMATION CARNÉE EN ATELIER	79
METTRE EN PLACE UN MAGASIN DE PRODUCTEURS (initiation)	80
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT D'UN POINT DE VENTE - perfectionnement	81
L'ECOLABEL POUR VALORISER VOTRE HEBERGEMENT	82
TOURISME, ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS EN VISITE DE FERMES	83
RESEAUX SOCIAUX POUR LES AGRICULTEURS	84
MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS : accompagnement des groupes d'agriculteurs en projet de creation	85
DEFINIR UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE POUR SON EXPLOITATION	86
DÉVELOPPER UN PROJET COLLECTIF DE MÉTHANISATION	86
ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	87
AGRICULTEUR ÉLU MUNICIPAL, agir pour le développement de mon territoire (1)	88
AGRICULTEUR ÉLU MUNICIPAL, agir pour le développement de mon territoire (2)	89
AGRICULTEUR ÉLU MUNICIPAL, agir pour le développement de mon territoire (3)	90
ACCOMPAGNEMENT DES GROUPES PROJETS	91
GIEE : POURQUOI ? COMMENT ?	91
INFORMATIONS PRATIQUES	92
CONDITIONS GENERALES	93
VENIR PLUS FACILEMENT EN FORMATION	96
CONTACTS	96
REGLEMENT INTERIEUR	97
ORGANISATION TERRITORIALE	98
BULLETIN D'INSCRIPTION ACTIF AGRICOLE NON SALARIE	99
BULLETIN D'INSCRIPTION AUTRE PUBLIC NON CONTRIBUTEUR VIVEA	100
BULLETIN D'INSCRIPTION SALARIE NON CONTRIBUTEUR VIVEA	101

DIVERSIFIER SON REVENU - VENDRE EN CIRCUITS COURTS

CREER UN HEBERGEMENT AGRO-TOURISTIQUE

▪ Objectifs :

- Permettre aux porteurs de projet de connaître les bases en matière de création d'activité touristique, afin de construire un projet réaliste.

▪ Contenu de la formation :

- Présentation de l'offre en agritourisme : les différentes prestations proposées, pour quelles clientèles, Bienvenue à la Ferme, Gites de France, Clé-vacances et les différents types d'hébergements. Permet de situer son projet dans une démarche structurée.
- Les composantes d'une activité agro-touristique : temps de travail, rentabilité économique, structures d'accompagnement, recherche d'information et de références
- Les aspects liés à la réglementation, la fiscalité, le social : Les principales évolutions régaliennes (Aspect juridique social fiscal). La déclaration de tables d'hôtes... Obligation RC, création entreprise, etc...
- La mise en place du projet : Les étapes à ne pas manquer
- Les facteurs de réussite
- Présentation de la mesure PCAE TO641 Agritourisme
- Les tendances du marché hébergement
- Les prérequis avant la construction. (Vie familiale, capacité personnelle, cœur de métier, gîte d'enfants...), visite terrain (thématiques) Rando fermes, séjours insolites, Tourisme et Handicap, Écogite, Écolabels.

▪ Méthodes pédagogiques :

Exposés, témoignages, échanges. Éventuellement réalisation en structure d'accueil.

Public :
Agricultrice et agriculteur en projet d'investissement sur Gites, Chambres d'hôtes...(en plus de l'apport de la formation, la participation à cette formation permet au porteur de projet l'obtention de 10 pts supplémentaires en critères de sélection pour le PCAE Mesure 641)

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Christophe ROUX 04.66.65.62.00	- Christophe ROUX Conseiller spécialisé agro-tourisme Chambre d'Agriculture Lozère, - Darie TRANCHARD Comité départemental du Tourisme, - David FOLCHER Conseiller spécialisé Chambre d'Agriculture Lozère Christelle ASTRUC, Chargée clientèle Lozère Résa Intervenant spécialisé fiscaliste organisme comptable.	14 h 00	16 et 18 octobre 2018. Autres dates en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour

ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE DE TOURISME À LA FERME

▪ Objectifs :

- Assurer un accueil professionnel
- Les techniques de communication
- Comment accompagner le client dans son choix de prestations et/ou d'achat de produits du terroir.

▪ Contenu de la formation :

- Apports de compétences pour un accueil réussi sur son exploitation.
- Les techniques de l'accueil. Les clientèles du secteur.
- L'ergonomie de l'espace d'accueil et de vente.
- L'accompagnement du visiteur pour un échange réussi.
- Mettre en avant un métier, des produits, une technique, un territoire....

▪ Méthodes pédagogiques :

Exposés – Mise en situation pratique sur une exploitation. Évaluation formative continue.

NOUVEAU

Public :
Agricultrices et agriculteurs de Lozère réalisant ou souhaitant réaliser l'accueil de publics à la ferme (Gîtes, camping, chambres et tables d'hôtes, point de vente à la ferme.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Christophe ROUX 04.66.65.62.00	Intervenants qualifiés : Consultant Formateur spécialisé tourisme rural et tourisme vert. Christophe ROUX Chambre d'Agriculture Lozère (Promotion, communication, Actions territoriales)	14 h 00	14 et 15 mars 2019, Lieux en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour.

MAITRISER L'HYGIENE EN AGROALIMENTAIRE FERMIER

▪ Objectifs

- Maîtrise des risques sanitaires, basée sur le respect des guides de bonnes pratiques d'hygiène.

▪ Contenu de la formation

- Pratiques et méthodes de travail.
- Réglementation en vigueur et évolutions dans le cas spécifiques de la transformation à la ferme.
- Définition des points critiques par produits transformés.
- La gestion des prérequis (Température, nettoyage, etc..).
- Les enregistrements physico-chimiques, les enregistrements de traçabilité en amont et aval, les procédures de retrait et rappel de lot.

▪ Méthodes pédagogiques

Travail en groupe sur échange d'expérience.

Exposés – débats. Mises en situation.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Christophe ROUX 04.66.65.62.00	Marc FABRE - Chambre Régionale Agriculture Occitanie	7 h 00	Mardi 4 Décembre 2018, Mende	21 € par personne et par jour

Formation obligatoire + mise à niveau

Public :

Agricultrices et agriculteurs en activité (mise à niveau), en phase d'installation ou porteurs de projet en transformation agro-alimentaire mais hors transformation fromagère (autre formation spécifique)

LES ASPECTS REGLEMENTAIRES, SANITAIRES ET TECHNIQUES POUR LE PORTEUR DE PROJET EN TRANSFORMATION DE PRODUITS A LA FERME

▪ Objectifs

- Identifier les aspects réglementaires et sanitaires, décrire sa méthode de travail, mettre en place le respect de la chaîne du froid et l'étiquetage des produits.

▪ Contenu de la formation

- Quels produits seront transformés ? Définition de l'activité, niveau d'élaboration des produits, les obligations
- Quels types de vente seront réalisés ? Vente directe, dérogation à l'agrément sanitaire, agrément CE
- Quels volumes de produits seront transformés ? Structure individuelle, collective, location ou prestation
- Qui réalisera le travail ? Transformer et vendre, temps de travail, formation
- Obligations transversales : Température et transport, Étiquetage, Travail à façon ou prestation, DLC /DLUO, notion de rentabilité par activités, Notion commerciale (gamme, mix marketing)

▪ Méthodes pédagogiques

Exposé, échanges avec les participants sur leurs pratiques. Cas concrets. Démonstration d'autocontrôle sur site.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Pauline FALLOT 04.66.31.12.52	Marc FABRE - Chambre Régionale Agriculture Occitanie	7 h 00	2019, Saint-Chély d'Apcher	21 € par personne et par jour

Public :

Jeunes en parcours installation et agricultrices, agriculteurs en projet transformation

COMMERCIALISER LES PRODUITS DE L'EXPLOITATION EN CIRCUITS COURTS

▪ Objectifs

- Prendre conscience des 3 métiers à maîtriser pour la mise en place d'une activité de diversification, hors des filières organisées.
- Déterminer quelle serait la stratégie commerciale et les méthodes de vente les plus adaptées à son projet.

▪ Contenu de la formation

- Analyse des composantes de son projet de vente directe ; Approche de la connaissance du marché ; Analyse des besoins du consommateur ; Élaboration d'une stratégie marketing ; Choix du mode de commercialisation ; Méthodes de merchandising ; Conduire une négociation commerciale.
- Définition juridique de l'activité agricole ; Réglementation des activités touristiques, de transformation, de vente directe ; Dimensions fiscales et sociales de ces activités ; Statut du fermage, contrôle des structures, déclaration CFE, répertoires professionnels ; Solutions sociétaires agricoles ou commerciales, élargissement d'activités.
- Les bases du marketing : Identification de la clientèle et recherche des attentes du client ; Le plan marketing : les 5 P : Positionnement (image, savoir-faire, métier, région...) ; Produit (gamme, présentation, ...) ; Prix de vente ; Promotion (valorisation du fichier client, mailing, prospection ...) ; Place (espace de vente, ambiance, aménagement ...)

▪ Méthodes pédagogiques

Travail en groupe sur échange d'expérience. Exposés – débats. Mises en situation

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Samuel DELPUECH 04.66.45.13.58	- Expert commercialisation produits agricoles (CFPPA Marvejols, Association De Lozère), - Spécialiste marketing	21 h 00	Dates et lieux précisés en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour

Public :
Agriculteur ou candidat à l'installation utilisant ou souhaitant mettre en place un circuit de vente

CONSTITUER ET GERER UN FICHER CLIENTS

▪ Objectifs :

- Constituer un outil informatique, pour gérer ses besoins de gestion de listes de clients, et de tris de données

▪ Contenu de la formation :

- Intérêt de la gestion de données
- Création et exploitation d'un fichier sur tableur - Tris et filtres
- Tableaux croisés dynamiques

▪ Méthodes pédagogiques :

Exposé participatif, exercices pratiques, travail individuel

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Christophe ROUX 04.66.65.62.00	Formateurs spécialisés en informatique et marketing	7 h 00	Dates et lieux précisés en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour

Public :
Agriculteur ayant une connaissance minimum de l'utilisation d'un tableur

À QUEL TARIF VENDRE SES PRODUITS FERMIS ?

▪ Objectifs :

- Apprendre à vendre ses produits à un prix rentable et rémunérateur

Public :
Producteur vendeur de produits fermiers

▪ Contenu de la formation :

- Calcul du prix de revient
- Calcul du seuil de rentabilité
- Établissement d'un devis
- Les différentes étapes de la vente
- La négociation commerciale

▪ Méthodes pédagogiques :

Exposé participatif, échanges d'expériences
Exercices pratiques, travail individuel, jeux de rôle

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Christophe ROUX 04.66.65.62.00	Formateurs spécialisés en technique de vente et marketing	14 h 00	Dates et lieux précisés en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour

LOGISTIQUE DE PRODUITS FRAIS : les solutions et l'organisation à mettre en oeuvre

▪ Objectifs :

- Expédier ses produits au départ de la ferme vers sa clientèle avec le meilleur rapport sécurité/ coûts.

NOUVEAU

Public :

Producteur vendeur de produits fermiers frais et/ou surgelés et/ou plats cuisinés

▪ Contenu de la formation :

- Le fonctionnement des transporteurs de produit frais : le parcours du producteur au consommateur d'un produit alimentaire sous température dirigée (réfrigéré/ congelé / liaison chaude) : Témoignages d'acteurs locaux : Galtier-Galdis, La Poste...
- Les différentes solutions de transport des denrées périssables : les types de conteneurs, les températures de transport des denrées, la délivrance des attestations de conformité technique, le document de transport et l'enregistrement des températures.
- Le droit de la mutualisation des transports de marchandises en circuit court.
- Massification des commandes et des livraisons : étude de cas

▪ Méthodes pédagogiques :

Apport de contenu, témoignages, Exposé participatif, échanges d'expériences
Remise de documents.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Christophe ROUX 04.66.65.62.00	Acteurs locaux de la logistique en produits frais. Marc FABRE CRA Occitanie	7h00	Date et lieux précisés en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour

DYNAMISER VOS VENTES DIRECTES DE VIANDE

▪ Objectifs

- Rédiger ma propre enquête consommateur à partir d'une analyse des attentes,...
- Mettre en place une organisation adaptée à mon marché avec un équilibre économique
- Adapter des processus et produits nouveaux pour atteindre les attentes du marché

Public :
Producteur de viande bovine, ovine ou porcine, sur l'ensemble du département, soucieux de s'adapter aux demandes clientèles.

▪ Contenu de la formation

- Présentation des attentes des consommateurs et d'un projet d'enquête consommateur.
- Les innovations possibles : Collectives, mutualisation d'outils logistiques, organisation du travail, tarifs, cout de revient
- Innovations techniques : saucisserie et salaison, steak haché salé, deuxième transformation avec cuisson, muscle pour restaurations collectives...

▪ Méthodes pédagogiques

Travaux en salle. Diaporama. Échanges structurés, témoignages, réponses aux divers questionnements.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Christophe ROUX 04.66.65.62.00	- Marc FABRE CRA Occitanie - Christophe ROUX Chambre d'Agriculture Lozère	7 h 00	Dates et lieux précisés en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour

TRANSFORMATION CARNÉE EN ATELIER

▪ Objectifs

- Vendre vos produits et diversifier votre offre de service (caissettes,...
- Innover et développer votre gamme de produit.
- Améliorer la qualité des produits proposés
- Découvrir des techniques et connaître la réglementation nécessaire

Public :
Producteur de viande bovine, ovine ou porcine, soucieux de s'adapter aux demandes clientèles.

▪ Contenu de la formation

- Réalisation d'une viande hachée assaisonnée, de plats transformés. Présentation des techniques de cuisson sous -vide d'un plat cuisiné (plats transformés)
- Mises en pratique de différentes technologies de transformation en atelier.
- Utilisation de l'atelier agro-alimentaire avec découverte de matériel complémentaire (autoclave, capsuleuse,...et exemples de gammes de produits en conserves)
- Innovations commerciales : fichiers, outils commerciaux, circuits courts.

▪ Méthodes pédagogiques

Travaux pratiques en atelier de transformation : Mise en pratique de fabrication de viandes fraîches assaisonnées, de plat cuisiné sous vide.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Alain RAYNAL 04.66.65.62.00	- Alexandre DOUBLÉ CFPPA Florac - Marc FABRE CRA LRMP - Christophe ROUX Chambre d'Agriculture Lozère	7 h 00	Dates et lieux précisés en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour.

METTRE EN PLACE UN MAGASIN DE PRODUCTEURS (INITIATION)

▪ Objectifs

- Balayer les points nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet en temps et heures et à sa durabilité: les formalités administratives, le choix du statut, avantage inconvénient, la rentabilité, le fonctionnement en groupe...

▪ Contenu de la formation

- Formalités administratives et réglementaires à effectuer. Présentation de la méthodologie d'accompagnement d'un groupe projet.
- Les différents statuts existants pour un projet collectif. Avantages et inconvénients. Présentation des conséquences sur les exploitations individuelles en fonction des différents statuts et règlement intérieur.
- Les différentes méthodes d'approche commerciale et de vente.
- La méthode de calcul d'un prix de revient d'un produit fermier (les coûts supportés pour sa production, la décomposition des différents coûts associés, les charges de structures et les charges opérationnelles).
- Présentation d'exemples de compte de résultats.

▪ Méthodes pédagogiques

Public :
Groupe d'agriculteurs, sur l'ensemble du département et en périphérie, soucieux de s'adapter aux demandes clientèles.

Présentation orale. Visio. Documents remis. Exemples. Questionnement. Débats..

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Conseiller en développement local Pôles de la Chambre d'agriculture Lozère 04.66.65.62.00	Christian Legris Formateur Marketing Communication Christophe ROUX Chambre d'Agriculture Lozère	7 h 00	Dates et lieux précisés en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour.

AGENCEMENT ET AMENAGEMENT D'UN POINT DE VENTE - perfectionnement

▪ Objectifs

- acquérir la méthode pour concevoir un plan d'agencement du magasin, avec les règles de mise en valeur, et la liste du matériel nécessaire.

▪ Contenu de la formation

- Présentation d'éléments permettant de caractériser et comprendre les clientèles.
- Étudier son environnement commercial.
- Définir ses objectifs commerciaux.
- Affirmer son positionnement, ses points forts.
- Définir le style de son point de vente.
- Organiser : horaires d'ouverture, permanences, livraison...
- Inventorier les besoins en linéaire pour chaque famille de produits,
- Les surfaces de réserve : fonction et organisation.
- Imaginer l'atmosphère et la circulation des personnes dans le local.
- Répartir les différents espaces à créer.
- Recherche concrète autour de l'établissement d'un plan.
- Pendre en compte les normes accessibilités.
- Étudier les incidences sur les éléments architecturaux.
- Diverses présentations : Les mobiliers, le froid ...
- La sécurité, l'hygiène ...
- Réflexion autour de l'éclairage.
- Les principes de base pour bien implanter les produits.
- L'étiquetage, l'information ...
- Faire vivre le local.

▪ Méthodes pédagogiques

Recherche collective, travail de groupe, apports théoriques (polycopiés) et établissement d'un plan. Étude de cas, étude appliquée, apports théoriques (polycopiés).

Public :
Groupe d'agriculteurs, sur l'ensemble du département et en périphérie, en démarche active de création ou d'aménagement d'un point de ventes.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Conseiller en développement local Pôles de la Chambre d'agriculture Lozère 04.66.65.62.00	Fabrice GABORIT GRILLON Chargé de mission promotion agritourisme oenotourisme CDA34 Christophe ROUX Chambre d'Agriculture Lozère	7 h 00	Dates et lieux précisés en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour

L'ÉCOLABEL POUR VALORISER VOTRE HEBERGEMENT

▪ Objectifs :

- Permettre aux porteurs de projet de connaître les cahiers des charges des écolabels et de projeter leur investissement en fonction avec une analyse du rapport investissement – rentabilité.
- Évaluer le choix d'un positionnement qualitatif supérieur pour son offre d'hébergement.

▪ Contenu de la formation :

- Présentation des cahiers des charges et d'exemples d'application concrète : Écolabel Européen, Clef Verte, Gîtes Panda, NF Environnement, Écogite, Hôtels au naturel
- Présentation de la mesure PCAE TO641 agritourisme (+10% de taux de subvention si l'investissement du bâti hébergement est réalisé dans le respect d'un cahier des charges écolabel reconnu par l'autorité de gestion.)
- Construction d'un plan d'action individualisé d'adaptation à un cahier des charges.

▪ Méthodes pédagogiques :

Exposés, témoignages, échanges. Éventuellement réalisation en structure d'accueil.

Public :
Agricultrice et agriculteur déjà détenteur ou en projet d'investissement sur Gîtes, Chambres d'hôtes, camping à la ferme

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Christophe ROUX 04.66.65.62.00	<ul style="list-style-type: none">- Christophe ROUX Conseil spécialisé agro-tourisme Chambre d'Agriculture Lozère,- Darie TRANCHARD, Comité départemental du Tourisme,- Émilie GAZAGNE Chambre de Commerce et d'Industrie,- David FOLCHER Conseil spécialisé Chambre d'Agriculture Lozère	7 h 00	Dates et lieux précisés en fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour

TOURISME, ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS EN VISITE DE FERMES

▪ Objectifs

- Accueillir du public sur son exploitation
- Valoriser son image professionnelle et son exploitation et créer du lien avec le public
- Maitriser les clés de la communication pour créer les conditions d'un échange réussi
- Savoir mettre en avant un métier, des produits, une technique...

Public :
Agricultrice et agriculteur
de Lozère réalisant ou
souhaitant réaliser des
visites de fermes

▪ Contenu de la formation

- Savoir se préparer avant les visites : Prendre en compte les différents publics ; définir leurs attentes, préparer ses supports ; gérer les flux de visiteurs sur la journée.
- Créer une relation avec le public : Connaître les bases de la communication ; Adapter sa communication non-verbale pour susciter des contacts positifs ; Créer de l'empathie avec les techniques de communication ; Utiliser un langage positif et structurer son échange ; Identifier le profil « communication » de son interlocuteur, ses attentes.
- Être professionnel dans la présentation de ses produits, de son exploitation : Utiliser les 5 sens pour renforcer l'impact de sa présentation ; Faire vivre un moment d'exception à ses visiteurs ; Recueillir des témoignages ; Conclure l'échange.
- Développer la confiance en soi : Connaître ses atouts en matière de communication verbale et non-verbale ; Se fixer des objectifs personnels de progrès ; Surmonter ses obstacles intérieurs ; Appuyer ses actions sur sa motivation.

▪ Méthodes pédagogiques

Exposés Vidéo Jeux de rôle Mise en situation sur site.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Conseillers en développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Christophe ROUX Chambre d'Agriculture Lozère (Promotion, communication, actions territoriales) - Offices de tourisme : Responsables en développement 	7 h 00	Dates et lieux en fonction des inscriptions.	21 € par personne et par jour

RESEAUX SOCIAUX POUR LES AGRICULTEURS

▪ Objectifs :

- Comprendre et maîtriser les réseaux sociaux : usages et bonnes pratiques pour les agriculteurs
- Se familiariser avec les réseaux sociaux et comprendre les bonnes pratiques.
- Développer sa visibilité et sa communication avec sa communauté.
- Promouvoir durablement son activité et son exploitation.

▪ Contenu de la formation :

Public :
Agricultrices et
agriculteurs de Lozère.

Pas de pré-requis, pas de
formation préalable
Niveau débutant.

Jour 1

Les réseaux sociaux

- panorama des réseaux sociaux : Facebook, twitter, Instagram, Skype ...
- confidentialité et vie privée.
- comment les agriculteurs utilisent les réseaux sociaux
- bien débiter sur les réseaux sociaux
- les bonnes pratiques
- penser sa stratégie de communication avant de se lancer sur les réseaux sociaux.

Mise en application et ateliers de groupe

- ateliers sur vos objectifs et attentes envers les réseaux sociaux.
- atelier « créer et animer sa page Facebook ».
- atelier « créer et animer son compte twitter ».

Jour 2

Gérer ses réseaux sociaux

- interagir avec sa communauté : les bons usages
- atelier « construire son plan de communication pour développer son activité ».
- atelier et quiz « la modération sur les réseaux sociaux ».
- astuces : que faire en cas de débordement ?
- la publicité sur les réseaux sociaux
- qu'est-ce que la publicité sociale ?
- atelier « découverte de la publicité sur Facebook »
- atelier « conception d'une campagne publicitaire sur Facebook »

▪ Méthodes pédagogiques :

Pédagogie démonstrative et participative. Ateliers pratiques nombreux et approfondis.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Christophe ROUX 04.66.65.62.00	Sarl 231°47 Paris Toulouse	14 h 00	Dates et lieux en fonction des inscriptions. Limité à 8 stagiaires par ordre d'arrivée d'inscription	110 € par personne et par jour

MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS : accompagnement des groupes d'agriculteurs en projet de création

▪ Objectifs :

- Mettre en place un marché 100 % producteurs et artisans locaux, sans revendeurs, et l'inscrire dans la durée comme animation territoriale et valorisation des productions et savoir-faire locaux.

▪ Contenu de la formation :

Premier jour :

- Règlements généraux pour l'organisation d'un marché
- Éléments réglementaires sanitaires et les règles d'hygiène à respecter sur les marchés.
- Les facteurs clés de succès et points de vigilance à intégrer en amont pour les producteurs et les collectivités, pour la logistique et l'organisation, la communication et l'animation.
- Présentation de la Marque « Marché de producteurs de Pays » et la méthode de mise en place.
- Répartition des rôles dans la mise en place d'un Marché des Producteurs de Pays entre la Collectivité organisateur logistique et technique local du marché et les producteurs et la Chambre d'agriculture.

Deuxième jour :

- Témoignage de l'Hérault sur la mise en place et l'organisation des marchés de producteurs de pays permanent ou festif.
- Méthode pour élaborer le plan d'action de la mise en place du marché à son renouvellement et à ses évolutions.

▪ Méthodes pédagogiques :

Apports méthodologiques : exposé, échanges.

Public :
Agricultrices et agriculteurs, collectivités qui souhaitent mettre en place ou développer un marché de producteurs de pays

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Conseillers en développement local	Conseiller spécialisé agro tourisme.	2 jours	Dates et lieux en fonction des inscriptions. Pôles	180 € par personne et par jour. 374 € les deux jours pour un participant non actif agricole

DEFINIR UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE POUR SON EXPLOITATION

▪ Objectifs

- Être en capacité de prendre une décision sur la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur son exploitation agricole, en s'appuyant sur des analyses critiques apportées par des éléments d'expertises techniques, juridiques et fiscales.

Public :
Agriculteur
intéressé par le
photovoltaïque

▪ Contenu de la formation

- Éléments techniques concernant l'implantation de structures photovoltaïques, adaptations pour les bâtiments agricoles et d'élevage.
- Simulations en projets avec étude de rentabilité.
- Les différentes étapes d'un projet au niveau administratif, technique, financier.
- Les incidences fiscales et sociales de l'implantation de structures photovoltaïques.
- Les obligations juridiques d'un tel projet et les impacts sur la situation juridique de l'exploitation.
- Visites sur une exploitation

▪ Méthodes pédagogiques

Exposés, témoignages, échanges.

Visite d'un bâtiment avec photovoltaïque

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Laure GOMITA	<ul style="list-style-type: none">- Conseiller énergie Chambre d'Agriculture Lozère- Conseiller bâtiment Chambre d'Agriculture Lozère	7 h 00	En fonction des inscriptions	0 € par personne et par jour

DÉVELOPPER UN PROJET COLLECTIF DE MÉTHANISATION

▪ Objectifs

- Dans le contexte actuel européen et national d'objectifs de production d'électricité verte, d'agro-écologie, la Chambre d'Agriculture de la Lozère propose d'aider les agriculteurs et de les préparer à mettre en place un projet collectif de méthanisation. Dans un premier temps, il est nécessaire de les former aux aspects juridiques, économiques, réglementaires et techniques afin de mieux cerner les enjeux d'un projet collectif..

Public :
Agriculteur
intéressé par la
méthanisation en
individuel ou en
collectif

▪ Contenu de la formation

- Tous les éléments (notamment technique, juridique, économique, réglementaire et de développement de projets) nécessaires à la mise en place d'un projet collectif de méthanisation

▪ Méthodes pédagogiques

Exposés, témoignages, échanges.

Visite d'une installation

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Service Conseil spécialisé	<ul style="list-style-type: none">- Conseiller énergie Chambre d'Agriculture- Conseiller bâtiment Chambre d'Agriculture Lozère	7 h 00	En fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES



Agriculteur élu municipal : Agir pour le développement de mon territoire (1)

Module principal - un jour

Cycle de spécialisation en développement territorial de trois jours

Les interactions entre les communes et le monde agricole prennent de plus en plus d'importance. Elles nécessitent davantage de compréhension des enjeux, des attentes et des besoins des uns et des autres. Aussi, la Chambre d'agriculture propose aux agriculteurs, membres des conseils municipaux, une formation visant à répondre à leurs besoins d' élu local, représentant de l'activité agricole.

PUBLIC

Élu(e)s municipaux agriculteurs.
Public non-agricole, sur devis

« J'apporte une expertise agricole et rurale au sein de mon Conseil municipal »

Mende (48)

1 jour en 2019
9 h 30 – 12 h 30
et 13 h 30 – 17 h 30

OBJECTIFS

- Disposer d'un premier diagnostic de territoire de ma Commune
- Identifier les évolutions récentes et à venir au sein des collectivités territoriales
- Donner un avis argumenté sur différents dossiers
- Identifier les pistes de développement de mon territoire
- Elaborer un diagnostic prospectif de ma Commune (AFOM)

TARIF

Frais pédagogiques : Pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur contribution formation (MSA)

Restauration, hébergement : à charge du participant.

Frais d'inscription : 25 €

PROGRAMME

- Connaissance de l'agriculture départementale et locale par petite région, les chiffres clés de l'agriculture de Lozère, filières et territoires, repères économiques, agri environnement ...
- Le cadre agricole : nouvelle loi agricole, le Projet Agricole Départemental (cadre réglementaire, enjeux, priorités)
- Les résultats du recensement général et agricole avec les tendances d'évolution
- Contexte global : Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP), réforme de l'organisation territoriale de l'Etat. (Loi Notre)
- Construction d'une présentation des caractéristiques de sa commune
- Rédaction d'un diagnostic Atouts Faiblesses Opportunités Menaces de sa commune
- Partage d'expériences sur la cession-transmission d'entreprises

▪ Méthodes et pédagogie

Apports théoriques, études de cas concrets, témoignages

▪ Contact Chambre d'agriculture

Anne-Claire Guinée : 04 66 65 62 00
anne-claire.guinee@lozere.chambagri.fr

Une formation au plus près des réformes en cours et basée sur une approche partenariale des collectivités



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

Agriculteur élu municipal : Agir pour le développement de mon territoire

Module d'approfondissement (réservé aux stagiaires du module 1)

Les interactions entre les communes et le monde agricole prennent de plus en plus d'importance. Elles nécessitent davantage de compréhension des enjeux, des attentes et des besoins des uns et des autres. Aussi, la Chambre d'agriculture propose aux agriculteurs, membres des conseils municipaux, une formation visant à répondre à leurs besoins d'élu local, représentant de l'activité agricole.

PUBLIC

Élu(e)s municipaux agriculteurs.
Public non-agricole, sur devis

« J'apporte une expertise agricole et rurale au sein de mon Conseil municipal »

Mende (48)

1 jour en 2019
9h30 – 12h30
et 13h30 – 17h30

OBJECTIFS

- Donner un avis argumenté sur différents dossiers
- Identifier les pistes de développement de mon territoire
- Actualiser mes connaissances sur la réglementation en matière d'aménagement du foncier agricole

PROGRAMME

- **Statuts et réglementation de l'usage de l'eau des sources**
- **Mise en conformité des captages d'eau potable**
Procédure et interlocuteurs, formalités pour une commune, études préalables, définition des périmètres et prescriptions, incidences et indemnités.
- **Usages de l'eau pour la transformation de produits fermiers et l'accueil du public**
- **Connaissances des usages de l'eau**
Volumes d'eau nécessaires pour les différents postes d'une exploitation agricoles.

Réserves DFCI

Création de réserves, modalités, procédures, financements, notion de multi-usage.

- **Utilisations agricoles de l'eau**
 - **Stockage, irrigation, abreuvement des animaux, création de nouvelles ressources, récupération des eaux, ressources pour l'abreuvement au pâturage.**

Méthodes et pédagogie

Apports théoriques, exposés, études de cas concrets.

Contact Chambre d'agriculture

Anne-Claire Guenée : 04 66 65 62 00
anne-claire.guenee@lozere.chambagri.fr

TARIF

Frais pédagogiques : Pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur contribution formation (MSA)

Restauration, hébergement : à charge du participant.

Frais d'inscription : 25 €

Une formation au plus près des réformes en cours et basée sur une approche partenariale des collectivités



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

Agriculteur élu municipal : Agir pour le développement de mon territoire (3)

Module d'approfondissement (réservé aux stagiaires du module 1)

Les interactions entre les communes et le monde agricole prennent de plus en plus d'importance. Elles nécessitent davantage de compréhension des enjeux, des attentes et des besoins des uns et des autres. Aussi, la Chambre d'agriculture propose aux agriculteurs, membres des conseils municipaux, une formation visant à répondre à leurs besoins d' élu local, représentant de l'activité agricole.

PUBLIC

Élu(e)s municipaux agriculteurs.
Public non-agricole, sur devis

« J'apporte une expertise agricole et rurale au sein de mon Conseil municipal »

Mende (48)

1 jour en 2019
9h30 – 12h30
et 13h30 – 17h30

OBJECTIFS

- Donner un avis argumenté sur différents dossiers
- Identifier les pistes de développement de mon territoire
- Actualiser mes connaissances sur la réglementation en matière d'aménagement du foncier agricole

TARIF

Frais pédagogiques : Pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur contribution formation (MSA)

Restauration, hébergement : à charge du participant.

Frais d'inscription : 25 €

Une formation au plus près des réformes en cours et basée sur une approche partenariale des collectivités

PROGRAMME

- **Les outils financiers et leur mise en œuvre** : Plan de Développement Rural (FEADER) 2014-2020, Programme Opérationnel (FEDER, FSE, Massif-Central) la Programmation Leader
- **Approfondissement des thématiques récurrentes au niveau communal** :
 - Gestion de la quantité et de la qualité de l'eau,
 - **Zonages**, leur utilisation
 - Charte du PNC, Natura 2000, PNR, UNESCO, Groupe d'Action Locale LEADER...),
 - Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
 - Les règles de base de l'**urbanisme** :
 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
 - Chemins ruraux
- **Méthodes et pédagogie**
Apports théoriques, études de cas concrets.
- **Contact Chambre d'agriculture**
Anne-Claire Guenée : 04 66 65 62 00
anne-claire.guenee@lozere.chambagri.fr

ACCOMPAGNEMENT DES GROUPES PROJETS

▪ Objectifs

- Permettre à un collectif d'acquérir la méthode de conduite d'un projet. Comment passer d'une idée à sa mise en action ? Quelles sont les étapes indispensables pour en garantir le succès ?

Public :
Chef(fe)s d'exploitation et autres actif(ve)s agricoles

▪ Contenu de la formation

- Présentation de la méthodologie de projet
- Présentation de deux outils pédagogique pour accompagner une démarche de qualification des porteurs de projet :
 - o La méthode de planification : Je me documente ; Je fais un diagnostic ; Je définis des objectifs ; Je précise des moyens d'évaluation ; Je détermine qui va porter le projet ; Je trouve des partenaires ; Je prévois les modalités de mise en œuvre ; Je cherche des moyens ; Je communique sur mon projet.
 - o La méthode d'exécution, les principes de l'action entrepreneuriale.
- Savoir, savoir-être, savoir-faire : apport pratique et mise en situation.

▪ Méthodes pédagogiques

Apports théoriques. Exposé Questions/réponses.

Jeux de rôles. Méthode pour rédaction d'un plan d'action à l'issue de la formation

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Conseillers en développement local	- Conseillers en développement local Chambre d'Agriculture de Lozère - CFPPA Lozère	14 h 00	En fonction des inscriptions	21 € par personne et par jour. Contributaires Vivéa. Public non agricole, sur devis.

GIEE : POURQUOI ? COMMENT ?

▪ Objectifs

- Appréhender le contexte réglementaire qui permet de constituer un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).
- S'approprier les fondamentaux permettant de s'engager dans ce projet.

Public :
Chef(fe)s d'exploitation et autres actif(ve)s agricoles

▪ Contenu de la formation

- Savoir monter un GIEE : L'appel à projet, la gestion du collectif d'agriculteur.
- Savoir faire émerger une dynamique.
- Les aides possibles.
- Apprendre à bien communiquer sur le GIEE.
- Exemple d'une démarche labellisée.

▪ Méthodes pédagogiques

Exposé, simulation de demande, Vidéo, Questions/réponses.

Responsable de stage	Intervenants	Durée	Dates et lieux	Tarif
Conseillers en développement local	- Conseillers en développement local Chambre d'Agriculture Lozère	7 h 00	En fonction des inscriptions, Pôles	Tarif 20 €/personne/jour. Contributaires Vivéa. Public non agricole, sur devis.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX STAGES

L'accès aux formations est ouvert sans justifier d'un niveau de formation ou de compétences spécifiques. Si nécessaire, les prérequis sont spécifiés sur la fiche de stage du catalogue.

Pour les stages spécifiques le public est précisé sur la fiche du stage du catalogue.

VIVEA, le fonds de formation des actifs agricoles non-salariés, finance la formation sous 4 conditions :

1. Être ressortissant de VIVEA (Contributeur Vivéa)

Sont ressortissants de VIVEA les chefs d'exploitation ou d'entreprise non-salariés, les aides familiaux et les conjoints collaborateurs (quel que soit le régime juridique de la vie commune : mariage, pacte civil de solidarité ou concubinage), les cotisants de solidarité et les candidats à l'installation engagés dans un parcours à l'installation qui relèvent du régime agricole, des secteurs suivants :

- Exploitations et entreprises agricoles (cultures, élevage, dressage, entraînement, activités touristiques implantées sur ces exploitations) ;
- Entreprises de travaux forestiers (sauf exploitants forestiers négociant en bois) ;
- Entreprises de travaux agricoles (y compris création, restauration et entretiens de parcs et jardins, c'est-à-dire les entreprises du paysage) ;
- Entreprises du secteur du cheval. En effet, la loi de finances 2004 et la loi sur les territoires ruraux rattachent les professionnels du cheval (sauf ceux du spectacle et les loueurs d'équidés sans entretien ni préparation) au secteur agricole. Les non-salariés de ces entreprises sont donc ressortissants de VIVEA.

2. Être à jour de sa contribution formation (appelée par la MSA)

Les ressortissants de VIVEA ne peuvent bénéficier du droit à la formation professionnelle continue que s'ils sont à jour du paiement de leur contribution.

Les personnes ayant mis des échéanciers de paiement avec les MSA sont considérées à jour dès lors qu'elles honorent ce dernier.

3. Être en activité

Le financement de la formation des non-salariés du secteur agricole est encadré par les dispositions générales de la Formation professionnelle continue destinée aux adultes et aux jeunes engagés dans la vie active.

Par conséquent, hormis pour le dispositif congé formation, les ressortissants de VIVEA perdent tout droit à la formation professionnelle continue à compter de leur sortie de la vie active (retraite, arrêt de l'activité)

4. Être présent en formation au minimum 7 heures

Des financements européens peuvent compléter le financement VIVEA (FEADER, FSE ...)

DISPOSITIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

La participation des stagiaires tient compte notamment du statut des stagiaires, du coût de la session, des subventions espérées. Les tarifs peuvent être modifiés en fonction de l'attribution ou non des subventions sollicitées.

Il existe trois niveaux de tarification :

- **Actif agricole non salarié contributeur VIVEA**, soit chefs d'exploitation agricole, collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole, aides familiaux et cotisants de solidarité, à jour de leur cotisation, et JA en cours d'installation (parcours PPP) : **de 0 € à 90 € par personne par jour de formation**. Participation variable selon la prise en charge par VIVEA et le coût de la formation.

Le participant atteste sur l'honneur être à jour de sa contribution formation ou en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA. Les personnes installées depuis moins de 2 ans fourniront une attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA (délivrée par la MSA). Les personnes en cours d'installation fourniront une attestation VIVEA délivrée par le Point Accueil Installation (PAI) ou le Centre d'Élaboration des Parcours de Professionnalisation Personnalisée (CEPPP).

En cas de non prise en charge par le fonds de formation, le participant recevra une facture du montant du tarif "non-contributeur VIVEA" majorée des surcoûts pédagogiques et frais d'inscriptions spécifiques éventuels.

- **Non-contributeur au fonds de formation** des actifs agricoles non salariés, soit tous les **autres publics** : **de 187 € à 310 € par personne par jour de formation. Sur devis préalable**. Participation variable selon le coût de la formation. 12 stagiaires par jour minimum.

Le participant contacte le service formation pour obtenir un devis préalable à sa demande d'inscription à la formation de son choix. Ensuite, le participant peut faire une demande de prise en charge à son OPCA (ex : le FAFSEA pour les salariés d'exploitations agricoles).

- **Ressortissants de la Chambre d'agriculture** non-contributeur à un fonds de formation, soit retraités, propriétaires de biens ruraux et forestiers : **de 150 € à 250 € par personne par jour de formation sur devis préalable**, abattement compris de 20% pris en charge par la Chambre d'agriculture de Lozère. Participation variable selon le coût de la formation. 12 stagiaires par jour minimum.

La participation est établie hors champ de la TVA et ne couvre pas les frais de déplacement et de repas des participants.

Le règlement de la formation doit parvenir à la Chambre d'Agriculture, dans son intégralité, avec le bulletin d'inscription par chèque établi à l'ordre de « l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de Lozère ». Une facture acquittée vous sera envoyée à l'issue de la formation.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est nominative et doit se faire sur le bulletin correspondant présent dans le catalogue de formations et/ou remis à cet effet et/ou sur [le site Internet de la Chambre d'agriculture](#)

Le chèque de participation et/ou de caution est à adresser à la Chambre d'Agriculture de Lozère à l'ordre de l'Agent comptable à l'inscription. L'inscription sera effective après versement de la participation financière, si demandée, ET la signature du contrat de formation. La participation financière est majorée pour certaines formations qui font appel à des intervenants spécifiques. (précisé sur la fiche de stage du catalogue). Les frais de déplacement et de repas restent à la charge du stagiaire. Le chèque de caution est restitué à la fin de la formation avec l'envoi de l'attestation de formation. En cas de non participation de tout ou partie de la formation, le chèque est présenté à l'encaissement et une facture acquittée sera fournie sur demande.

Le cas échéant, un contrat (ou une convention) de formation professionnelle vous sera adressé avant le début de la formation. En fin de formation, une attestation de stage et/ou une facture vous seront envoyées.

Annulation - report : La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants (vos chèques vous seront alors restitués), mais aussi de reprogrammer une deuxième session si le nombre de personnes est trop important.

Annulation par le stagiaire : en cas d'annulation ou de non participation à une formation pour laquelle il était inscrit, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'encaisser la participation ou la caution du stagiaire.

En cas de remplacement sans signalement préalable d'un inscrit contributeur VIVEA par une autre personne non éligible au fonds VIVEA, le **tarif non contributeur s'appliquera**.

ORGANISATION DES STAGES

En règle générale, les horaires sont : 9h30 – 13h00 et 14h00 – 17h30 (sauf spécifiés sur la fiche de stage). Les horaires sont rappelés sur la convocation envoyée avec le programme quelques jours avant le début du stage. Les repas sont habituellement pris en commun, à la charge du participant.

Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées, dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant, avant le début de la formation, avec la convocation.

L'inscription à un stage entraîne l'acceptation des conditions générales et du règlement intérieur affiché dans les lieux de formation.

À l'issue de la formation une attestation de fin de formation est adressée au domicile de chaque participant éligible, avec mention de la participation financière.

Si le nombre d'inscrit est insuffisant, la Chambre d'agriculture se réserve la possibilité d'annuler le stage ou de le reporter à date ultérieure.

Si le nombre d'inscrit est supérieur au nombre de stagiaire éligible, la Chambre d'agriculture convoque les stagiaires par ordre d'arrivée des inscriptions. Elle propose aux autres stagiaires non convoqués une nouvelle période de formation à condition d'atteindre un nombre suffisant.

VENIR PLUS FACILEMENT EN FORMATION

L'AIDE AU REMPLACEMENT

Ce dispositif permet de se faire remplacer sur l'exploitation, dans un délai de 3 mois après la formation, à un coût réduit. Limitation à 30 jours par an pour les moins de 40 ans, à 20 jours par an pour les plus de 40 ans.

Contact : Service de remplacement Lozère au 04 66 65 10 61 - Mail : srlozere@orange.fr

LE CREDIT D'IMPOT FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Dans le cadre de la loi en faveur des PME, du 2 août 2005, tout chef d'exploitation, qui relève du régime du bénéfice réel d'imposition des bénéficiaires agricoles, peut bénéficier d'un crédit d'impôt, lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Le crédit se calcule au nombre d'heures passées en formation, multiplié par le taux horaire du SMIC en vigueur. Il est plafonné à 40h de formation par année civile.

CONTACTS

Pour toute information d'ordre général sur la formation, contacter :

Christophe ROUX ou Mylène SALLES au Service Formation de la Chambre d'Agriculture :

Tél. 04 66 65 64 56 - mail : formation@lozere.chambagri.fr

Les stages proposés par la Chambre d'Agriculture de la Lozère sont financés avec le concours de :



REGLEMENT INTERIEUR



FORMATION PROFESSIONNELLE

REGLEMENT INTERIEUR

(Art L 6352-1 à 8 du Code du Travail)

ARTICLE 1

Le présent règlement s'applique aux stagiaires participant aux formations organisées par la Chambre d'agriculture, dans les locaux de celle-ci, 25 av. Foch à Mende, et dans ses bureaux décentralisés. Dans le cas où les formations sont dispensées dans un autre lieu (bureaux décentralisés par exemple) ce sont les dispositions réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité de ce lieu qui prévalent.

ARTICLE 2

Quand la formation se déroule dans les différentes salles de réunion de la Chambre d'Agriculture, l'affectation définitive d'une salle à une session est indiquée sur un panneau dans le hall le jour même de la formation.

ARTICLE 3

Les stagiaires peuvent accéder aux salles de formation à l'horaire indiqué sur la convocation qui leur a été préalablement envoyée, ou éventuellement ¼ d'heure avant si la salle concernée est disponible. Il est interdit de se restaurer dans ces lieux, si la salle n'a pas été prévue à cet effet.

ARTICLE 4

Les stagiaires sont tenus de se conformer aux horaires indiqués sur le programme, sauf accord avec le formateur responsable.

ARTICLE 5

En fonction d'intérêts pédagogiques ou d'organisation, les horaires et le lieu indiqués sur le programme peuvent être modifiés après accord entre les stagiaires et le formateur responsable.

ARTICLE 6

Il est interdit de fumer dans les locaux. Les téléphones portables devront être éteints pendant la formation.

ARTICLE 7

En cas d'incendie ou d'alerte signalée par la sirène, les stagiaires sont tenus de se conformer aux instructions du formateur responsable ou de toute personne autorisée.

ARTICLE 8

Tout stagiaire présentant un comportement perturbateur pour le bon déroulement de la formation pourra être exclu temporairement de cette formation. Cette décision sera prise par le Directeur de la Chambre d'Agriculture ou par délégation par le formateur responsable de la session.

ARTICLE 9

Pendant la formation, les stagiaires sont habituellement couverts par l'assurance prise par la Chambre d'agriculture, pour ses activités de formation.

ARTICLE 10

Tout comportement volontairement dommageable aux personnes, aux locaux et aux matériels de la part d'un stagiaire engage la responsabilité civile de ce dernier.

ARTICLE 11

Aucune formation dispensée par la Chambre d'agriculture ne dépassant 200 heures, il n'est pas procédé à l'élection de représentant des stagiaires.

Fait à Mende, le 2 janvier 2012,
Pour la Chambre d'agriculture, le Directeur,
Francis CHABALIER

ORGANISATION TERRITORIALE

Pour être au plus près des attentes des agriculteurs au niveau local, la Chambre d'Agriculture a organisé ses services en cinq pôles sur l'ensemble du département, avec trois compétences : développement local, conseil en élevage, conseil d'entreprise. L'objectif de l'organisation du pôle est de regrouper en un même lieu l'ensemble des compétences offertes par les organisations professionnelles à tous les ressortissants agricoles du secteur. Sur chacun des territoires un Comité de Développement Local, réunissant les représentants locaux des Organisations Professionnelles Agricoles et des groupes projets ruraux, propose les actions de développement prioritaires.

Siège

25 Avenue Foch - 48004 MENDE Cedex

Tél. : 04-66-65-62-00

Fax : 04-66-65-19-84

Email : accueil@lozere.chambagri.fr

Lignes directes :

- ✓ Identification des animaux : 04-66-65-64-52
- ✓ C.F.E. : 04-66-65-62-07
- ✓ Formation : 04-66-65-64-56

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Pôle de Florac

4 rue du Briançon – ZAE Saint Julien du Gourg

48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Tél. : 04-66-45-13-58

florac@lozere.chambagri.fr

Permanences du pôle : vendredi matin de 8 h 30 à 12 h

Pôle de Langogne

2 Chemin des Lombards - 48300 LANGOGNE

Tél. : 04-66-69-21-54

langogne@lozere.chambagri.fr

Permanences du pôle : jeudi matin de 8 h 30 à 12 h

Pôle de Marvejols

Le Pont Pessil - 48100 MARVEJOLS

Tél. : 04-66-32-09-84

marvejols@lozere.chambagri.fr

Permanences du pôle : lundi et jeudi matin de 8 h 30 à 12 h

Pôle de Mende

25 Avenue Foch – 48000 MENDE

Tél. : 04-66-65-64-53

mende@lozere.chambagri.fr

Permanences du pôle : lundi matin de 8 h 30 à 12 h

Pôle de Saint Chély d'Apcher

Place du Foirail - 48200 ST CHELY D'APCHER

Tél. : 04-66-31-12-52

stchely-apcher@lozere.chambagri.fr

Permanences du pôle : lundi et jeudi matin de 8 h 30 à 12 h

BULLETIN D'INSCRIPTION ACTIF AGRICOLE NON SALARIE



Service formation
AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'Agriculture de Lozère
25 avenue Foch
48004 Mende Cedex
Tél. 04 66 65 64 56 Fax 04 66 65 19 84
formation@lozere.chambagri.fr

**ACTIF AGRICOLE
NON SALARIE
CONTRIBUTEUR VIVEA**

Bulletin d'inscription

FORMATION

Intitulé :

Lieu de réalisation :

Date (s) :

PARTICIPANT

Mme, M. (nom – prénom) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. : E-mail. :

Date de Naissance : N°SIRET :

DISPOSITIONS FINANCIERES

Exploitant, Cotisant solidaire, Conjoint Collaborateur ou Aide Familial, à jour de ses cotisations.
J'atteste sur l'honneur être à jour de ma contribution formation ou en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA.

Installé depuis moins de 2 ans
Je fournis une « Attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA » (délivrée par la MSA en joignant le centre de contact au 04 99 58 3000 et sur votre espace privé via www.msalanguedoc.fr)

En cours d'installation (parcours PPP).
Je fournis à la Chambre d'Agriculture une copie de mon agrément PPP.

JE JOINS UN CHEQUE* DE CAUTION ET/OU DE PARTICIPATION À L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE de Lozère

** voir montant indiqué à la rubrique tarif du programme ou auprès du Responsable de stage.*

EN ABSENCE D'ATTESTATIONS, LES PERSONNES INCONNUES DU FICHIER VIVEA OU REPUTÉES NON À JOUR PAR CE MEME FICHIER SE VERRONT APPLIQUER LE TARIF NON CONTRIBUTEUR (ENTRE 187 € et 310 € PAR PERSONNE ET PAR JOUR DE FORMATION).

J'ai pris connaissance des conditions générales précisées sur le site : www.lozere.chambagri.fr (rubrique formation) et je les accepte.

Fait à _____ le _____
Signature :

Avec le concours financier suivant le cas de :



BULLETIN D'INSCRIPTION AUTRE PUBLIC NON CONTRIBUTEUR VIVEA



Service formation
AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'Agriculture de Lozère
25 avenue Foch
48004 Mende Cedex
Tél. 04 66 65 64 56 Fax 04 66 65 19 84
formation@lozere.chambagri.fr
<http://www.lozere.chambagri.fr>

**AUTRE PUBLIC NON
CONTRIBUTEUR
VIVEA**

Bulletin d'inscription

FORMATION

Intitulé :

Lieu de réalisation

Date (s) :

EMPLOYEUR

Nom de l'Entreprise :

Nom du responsable :

Adresse :

Code Postal : Commune

Tél. : E-mail. :

SALARIE

Mme, M. (nom – prénom) :

Fonction :

Tél. : E-mail. :

DISPOSITIONS FINANCIERES

Le tarif de la prestation formation est compris entre 187 € et 310 € par personne et par jour, variable selon le coût de la formation en cas d'intervenant spécifique. Pour en connaître le montant exact et obtenir un devis préalable, se renseigner auprès du service formation.

JE JOINS UN CHEQUE DE PARTICIPATION D'UN MONTANT DE :

_____ € de frais pédagogiques et d'inscription x nombre de jours de formation

Soit un total de _____ €

à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de Lozère (à l'issue de la formation, une facture acquittée vous sera envoyée).

Vous pouvez obtenir une participation financière auprès de votre fonds de formation. Pour cela, une demande de prise en charge est à faire AVANT LA FORMATION.

UNE CONVENTION SERA ETABLIE ENTRE L'EMPLOYEUR ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

J'ai pris connaissance des conditions générales et du règlement de la formation professionnelle sur le site de la Chambre d'agriculture et je les accepte.

Fait à _____ le _____ Signature de l'employeur (+ tampon) :

BULLETIN D'INSCRIPTION SALARIE NON CONTRIBUTEUR VIVEA



Service formation
AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'Agriculture de Lozère
25 avenue Foch
48004 Mende Cedex
Tél. 04 66 65 64 56 - Fax 04 66 65 19 84
formation@lozere.chambagri.fr
<http://www.lozere.chambagri.fr>

Salarié
Non contributeur VIVEA

Bulletin d'inscription

FORMATION

Intitulé :

Lieu de réalisation :

Date (s) :

PARTICIPANT

Mme, M. (nom – prénom) :

Adresse :

Code Postal : Commune

Tél. : E-mail. :

DISPOSITIONS FINANCIERES

Le tarif de la prestation formation est compris entre 187 € et 310 € par personne et par jour, variable selon le coût de la formation en cas d'intervenant spécifique. Pour en connaître le montant exact et obtenir un devis préalable, se renseigner auprès du service formation.

JE JOINS UN CHEQUE DE PARTICIPATION D'UN MONTANT DE :

_____ € de frais pédagogiques et d'inscription x nombre de jours de formation

Soit un total de _____ €

à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de Lozère (à l'issue de la formation, une facture acquittée vous sera envoyée).

Ressortissants de la Chambre d'agriculture non-contributeur à un fonds de formation (retraités, propriétaires de biens ruraux et forestiers), vous pouvez obtenir un abattement de 20% pris en charge par la Chambre d'agriculture. Pour cela, une demande de devis est à faire AVANT LA FORMATION auprès du service formation.

UN CONTRAT SERA ETABLI AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

J'ai pris connaissance des conditions générales et du règlement de la formation professionnelle sur le site de la Chambre d'agriculture et je les accepte.

Fait à _____ le _____
Signature :

CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE LOZERE

PARTENAIRE
DES ENTREPRISES
AGRICOLES ET
DES ACTEURS
DES TERRITOIRES



DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS

- CONSEIL
- FORMATION

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts



LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION

